



L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 6 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 31 décembre 2024, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

Monsieur Stanislas HUART a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN – Laurent FERTE - Pierrette GILLIER – Stanislas HUART - Paul HERVÉ - Jean-Paul GUIDOIN – Sylvaine HERVÉ - Charlotte GIRARD - Romain CANTIN - Valérie DELAIRE - Guillaume DE LA TULLAYE - Bruno DE COLIGNY - Olivier REMBERT –

Etaient absents : Sandrine FAUVEAU - Arnaud LENUD

1. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'équipage de la caisse à savon de Mouliherne
2. Demande de subvention Fonds Vert « Rénovation énergétique de l'école »
3. Devis caméras de vidéo-protection – phase 1
4. Demande de subvention DETR « Installation de caméras de vidéo-protection sur la voie publique »
5. Demande de subvention DETR « Création et aménagement sécuritaire d'une voirie publique – Clos Saint Germain »
6. Modification des cautions de location des salles.
7. Achat boulangerie
8. Approbation de la Charte du Parc Naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039
9. Autorisation d'emprunt auprès du Crédit Agricole
10. Solidarité avec la population de Mayotte
11. Questions diverses

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 2 décembre dernier, à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ÉQUIPAGE DE LA CAISSE A SAVON DE MOULIHERNE : Monsieur le Maire propose comme pour l'édition 2023 d'accorder une subvention exceptionnelle à un équipage moulihernais représentant la commune lors de la course de caisse à savon du samedi 19 octobre 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE » : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de l'école Pomme de Reinette avec le nouveau chiffrage suite à l'Avant-Projet Sommaire présenté par le cabinet ATOME. Le plan de financement serait le suivant : Coût de l'opération : 1 022 950, 00 € HT / SIEMML BEE2030 Rénovation : 124 388, 00 € (12,16%) / SIEMML BEE2030 Energie Renouvelable : 32 040, 00 € (3,13%) / Fonds vert : 626 652, 00 € (61,26 %) / Fonds Chaleur – ADEME : 35 280, 00 € (3,45%) / Autofinancement : 204 590, 00 € (20%). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet tel que présenté par Monsieur le Maire, sollicite une subvention d'un montant de **626 652, 00 €**, dans le cadre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Pomme de Reinette et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEVIS CAMÉRAS DE VIDÉO-PROTECTION – PHASE 1 : Vu le devis de l'entreprise CTV d'un montant de 29 222, 57 euros HT concernant l'installation de caméras de vidéo-protection sur la voie publique et considérant l'intérêt d'assurer une meilleure protection des personnes et des biens, de renforcer le sentiment de sécurité et de dissuader les comportements à risque ; Après en avoir délibéré, le conseil

municipal décide d'approuver l'installation de caméras de vidéo-protection sur la voie publique, d'autoriser le Maire à signer le devis et à mandater la facture.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR « INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉO-PROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE » : considérant l'intérêt d'assurer une meilleure protection des personnes et des biens, de renforcer le sentiment de sécurité et de dissuader les comportements à risque l'assemblée délibérante décide d'approuver l'installation de caméras de vidéo-protection sur la voie publique, de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), d'approuver le plan de financement suivant : Coût de l'opération : 29 222, 57 € HT / DETR (35%) : 10 227, 00 € / Autofinancement : 18 995, 57 € et d'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR « CRÉATION ET AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE D'UNE VOIRIE PUBLIQUE – CLOS SAINT GERMAIN » : Considérant l'intérêt d'améliorer l'accessibilité du Clos Saint Germain, de sécuriser les déplacements et renforcer l'attractivité du site, le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'approuver les travaux de création et d'aménagement sécuritaire d'une voirie publique au Clos Saint Germain, de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), d'approuver le plan de financement suivant : Coût de l'opération : 67 862, 40 € HT / DETR (35%) : 23 751, 84 € / Autofinancement (65%) : 44 110, 56 € et d'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

MODIFICATION DES CAUTIONS DE LOCATION DES SALLES : Les cautions concernant la location des salles est inchangée depuis de nombreuses années, et ces dernières ne sont pas assez élevées en cas de problème pour couvrir d'éventuels frais. Actuellement, la caution pour le ménage s'élève à 80 euros et la caution en cas de dégradation dans les salles à 100 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les cautions de location des salles comme suit : Salle des loisirs : ménage : 100 € / dégradation salle : 1 000 € - Chaumière : ménage : 100 € / dégradation salle : 1 000 €.

ACHAT BOULANGERIE : Suite au départ du boulanger et à l'expiration de son bail, la municipalité a pris la décision de racheter l'ensemble (local, logement + matériel) afin de garantir la continuité de ce service essentiel pour la commune. Après négociation, Monsieur et Madame GASGOGNE, propriétaires des parcelles cadastrées AC n°40, 41 et 44 situées 20 rue des Moulins à Mouliherne ont donné leurs accords au Maire pour la vente de l'ensemble des parcelles au prix de 135 000 euros. Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve l'acquisition des parcelles cadastrées AC n°40, 41 et 44 situées 20 rue des Moulins à Mouliherne pour la somme de 135 000 euros plus les frais notariés et autorise le maire ou un de ses adjoints à signer les compromis et actes de vente auprès d'un notaire ainsi que tous les documents nécessaires à l'achat des parcelles.

APPROBATION DE CHARTE PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN 2024-2039 : Manquant d'éléments pour délibérer, cette dernière est reportée.

AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DU CRÉDIT AGRICOLE : Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'achat de la boulangerie situé 20 rue des Moulins, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 160 000,00 €. Après une demande d'offre au crédit agricole et à la caisse des dépôts, seulement le crédit agricole nous a retourné une offre. L'assemblée délibérante n'est pas en mesure de décider d'un emprunt ou d'autoriser l'exécutif à signer un emprunt avant le vote du budget primitif. Par conséquent, les délibérations relatives aux inscriptions d'emprunt ne peuvent pas intervenir avant le vote du budget primitif. La délibération est reportée à la séance du conseil municipal du mois de mars, en même temps que le vote du budget.

SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE : Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Mouliherne tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. Après en avoir délibéré l'Assemblée délibérante décide d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, en faisant

un don de 500 € à la Croix Rouge Française et d'habilitier Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

RESSOURCES HUMAINES : Les entretiens professionnels ont eu lieu mi-décembre pour l'ensemble du personnel, y compris les contractuels. Une prime annuelle correspondant au complément indemnitaire annuel (CIA) a été attribuée à chacun en fonction des critères de présence et de performance.

TOURNEES BULLETIN / CADEAUX FIN D'ANNÉE : Les tournées sont finies, quelques aînés absents lors de la livraison pourront récupérer leur cadeau à la mairie aux heures d'ouverture.

ORGANISATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX : La cérémonie aura lieu vendredi 10 janvier à 19h à la salle des sports. En plus du discours traditionnel, deux animations sont prévues au cours de la soirée.

SAINTE BARBE : Monsieur le Maire se rendra à la cérémonie de la Saint Barbe le samedi 18 janvier à 16h30. L'amicale des sapeurs-pompiers de Mouliherne convie à son cocktail dinatoire 4 personnes du conseil municipal, le même soir à 19h30.

VIREMENT DE CREDIT : Un virement de crédit a été effectué le 17 décembre dernier comme suit : Chapitre 011 : - 8 800, 00 € et Chapitre 65 : + 8 800, 00 €. Ce dernier était nécessaire, en effet, suite aux travaux de réparation après le vandalisme sur les candélabres Chemin du châtaignier, le chapitre 65 n'avait plus les fonds suffisant pour le dernier mandat des indemnités d'élus.

VOIRIE : Un dégât sur le réseau d'eau de la cantine a eu lieu le samedi 14 décembre dernier. L'entreprise Ambroise Mothais est intervenue assez rapidement pour réparer la fuite. Le coût des réparations s'élève à un peu plus de 4 400 euros.

FLEURISSEMENT : Il est rappelé que les arbres destinés aux naissances seront plantés prochainement. Des arbres seront également plantés à l'école.

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL EST PRÉVUE LE LUNDI 3 FEVRIER 2025 A 18H30.

La séance est levée à 20h10.